

## **Intervention de Cath Collins**

### Diapositive 1 (titre)

Je voudrais d'abord vous présenter mes salutations. C'est une tâche difficile d'être l'un des derniers orateurs de cette Conférence de deux journées aussi longues et intenses. Je vais essayer d'être bref et, j'espère ne pas vous ennuyer.

Tout d'abord, mes sincères remerciements vont aux organisateurs de cet événement pour cette aimable invitation et cette merveilleuse hospitalité. C'est pour moi un honneur d'être parmi vous et d'avoir eu l'occasion d'apprendre beaucoup. Je remercie également nos interprètes, qui passent souvent inaperçus mais qui sont peut-être les plus indispensables de nous tous.

- J'ai vécu et travaillé dans la plupart des pays d'Amérique latine et dans certaines parties de l'Europe occidentale, mais je n'ai jamais eu l'occasion de visiter la région du Moyen Orient et d'Afrique du Nord, ni même le Continent africain en général.

- Nos pays, nos régions et nos continents, même s'ils sont très diversifiés dans l'histoire, la géographie, la religion et la culture, partagent beaucoup des défis. Plus heureux, nous partageons également un vif désir mutuel de paix et de prospérité. Des événements tels que celui-ci sont un rappel opportun de cette humanité partagée.

- Bien qu'il puisse y avoir de réponses toute faites aux défis des autres nations et des continents, il est toujours possible de partager nos découvertes, nos difficultés, nos espoirs et nos aspirations.

- Je parle des expériences de la Chili de l'après-dictature.

- Je n'apporte pas de règles, de modèles ou de leçons, mais seulement des salutations, de la solidarité et un vif désir de rechercher ensemble des moyens de progresser.

- On m'a demandé de parler des Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et des garanties de non répétition (GNR).

## **Diapo 2**

Nous savons que nous pouvons penser aux défis de la justice transitionnelle dans 4 ou 5 dimensions :

- la vérité
- la justice
- la réparation
- la mémoire
- les garanties de non répétition

Nous savons également que les institutions nationales des droits de l'homme sont potentiellement impliquées dans chaque dimension. Au Chili, par exemple, la création d'une INDH a été l'une des principales recommandations du premier CT, même s'il a fallu plus de 20 ans pour que cela se produise. Mais à présent, cette même institution est le dépositaire des archives de CT, qui servent à la réparation et à la justice. Donc, tout est connecté et l'INDH est connectée à tout.

Mais du point de vue de la Justice transitionnelle (JT), les INDH sont souvent considérées comme une garantie de non répétition (GNR).

## **Diapo 3**

Qu'est ce qu'on attend par GNR? L'objectif initial était trop formaliste: l'ingénierie institutionnelle sans véritable changement culturel: nouveaux dirigeants, nouvelles institutions, nouvelles constitutions et le tour est joué. Mais cela ne suffit pas.

Le Reporter spécial sortant sur la justice transitionnelle pour l'ONU, Mr. Pablo de Greiff, nous a invité à réfléchir aux nouveaux horizons de la GNR, en soulignant «3 domaines d'intervention nécessaires»:

- 1) le domaine institutionnel
- 2) le domaine sociétal mais aussi
- 3) le domaine culturel et personnel

## Diapo 4

Si nous acceptons cet horizon, nous voyons à quel point une INDH forte et solide pourrait être vitale pour chacune de ces 3 sphères,

- Mais nous constatons également qu'une telle institution, à la croisée de l'Etat, de la société et des personnes se trouve dans une situation difficile et inconfortable. En anglais, on pourrait dire qu'elle se trouve entre le marteau et l'enclume.

- Pour créer et maintenir une telle Institution, l'Etat doit cesser de se considérer comme un être social avec la société: il doit renoncer à son sentiment d'être le meilleur, le seul, celui qui définit le mieux et qui est le gardien du bien social.

- Cela signifie que l'Etat doit non seulement tolérer, mais aussi créer et promouvoir activement, des espaces à partir desquels les actions des élites du passé, mais aussi sa propre autorité, ses actions et sa bonne foi seront examinés et remis en question.

Ce n'est pas un geste facile à poser ou à entreprendre. Cela ne devrait pas être fait à la légère, et cela ne peut être fait qu'avec succès et enthousiasme; dans le cas contraire, les autorités pourront perdre toute légitimité.

En outre, lier les INDH à une définition vague ou mal définie de la réconciliation en disant que sa mission est de favoriser la réconciliation et de la juger en fonction de l'absence persistante de signes visibles de conflit peut aussi être à mon avis une grave erreur.

Pourquoi? Comme l'a suggéré le Dr Campos, la réconciliation peut même être impossible dans un Etat en situation post-conflit, la réconciliation, si elle est réelle, nécessite la fin de l'impunité des crimes et l'Etat doit pouvoir offrir des conditions matérielles et des perspectives d'avenir, en particulier pour nos jeunes mécontents.

La réconciliation ne peut donc pas signifier une amnistie, quelques réparations, une alternance d'élites et un retour aux affaires comme d'habitude. Une telle réconciliation n'est pas compatible avec la garantie de non répétition: elle nous condamne à répéter le cycle de l'histoire, à savoir le renforcement de la tension et de la frustration, sa libération explosive dans la violence et le retour à la montée des tensions.

## Diapositive 5

Même si nous comprenons bien la réconciliation, et quelle que soit sa définition, elle ne peut certainement pas se réaliser immédiatement, et peut-être même pas au cours d'une génération, voire davantage, car certains conflits sont insolubles et certains intérêts divergents sont fondamentalement inconciliables. Comme la matière et l'antimatière, ils ne peuvent pas exister dans le même espace physique. La mise en commun de ces intérêts dans la hâte en déclarant que la société est réconciliée ne peut que libérer ce potentiel de destruction: déclencher une nouvelle explosion.

Les conflits ethno-nationalistes ayant une dimension identitaire religieuse sont particulièrement exposés à ce type d'intransigeance, d'irréconciliabilité. Cela peut s'illustrer par les exemples de l'ex-Yougoslavie et de l'Irlande du Nord. Dans certaines parties de Belfast, en particulier dans les parties les plus pauvres, le conflit n'était pas opposable à la société, c'était les voisins contre les voisins, ou une communauté. Il s'agissait de lancer des cocktails Molotov sur les policiers ou des projectiles sur vos voisins alors qu'ils conduisaient leurs enfants à l'école. C'est un conflit aux racines profondes qui durent depuis des centaines d'années. La réconciliation ici n'est pas une question de se serrer la main ou d'un accord de partage médiocre. C'est apprendre à ne pas haïr ou à moins haïr. Au mieux, cela signifie vivre côte à côte, non pas ensemble, mais séparé, derrière des murs, sans se tuer. Et lorsque le drapeau de la République d'Irlande et le drapeau du Royaume-Uni sont interdits par la loi, dans une tentative de réconciliation, cela signifie qu'il est préférable d'arborer le drapeau de la Palestine dans un quartier et le drapeau d'Israël dans un autre quartier de Belfast pour indiquer votre engagement à une guerre par procuration, une guerre de mots et de symboles. La réconciliation est-elle même possible dans cette situation?

Cela demande donc beaucoup plus que l'affirmation pieuse ou utopique selon laquelle le dialogue et la tolérance de la diversité peuvent résoudre tous les conflits. Ils ne sont pas possible, si ce que je veux, c'est de continuer à refuser que vous avez des droits ou des privilèges y relatifs. Ce qui est important c'est de changer.

Une INDH doit s'imprégner de ce défi de changement. Et ce changement ne doit pas œuvrer contre les intérêts de la réconciliation.

## Diapositive 6

Ce chapitre porte également son regard critique sur l'Etat, ses organes, sur la continuité autoritaire, et en particulier sur la collusion et la corruption qui perdurent.

Donc, si nous voulons avoir une INDH performante, nous devons faire attention à ce que nous souhaitons; et être conscient de toutes ses implications car ni la réconciliation ni la GNR ne devrait contribuer à pérenniser l'ordre social actuel et la préservation de tous ses privilèges et injustices.

Pour remettre en cause l'ordre social, une INDH peut avoir besoin non seulement d'explorer les données statistiques, mais également de décider si elle peut même s'impliquer dans la vie et les mœurs sociales. L'INDH du Chili a dû décider si elle était prête à défendre également les causes socialement impopulaires. Promouvoir une législation sur le mariage ou l'adoption gay dans un pays où la majorité de la population et non les autorités continuait à penser que les homosexuels ne devraient même pas avoir le droit d'enseigner, risquait d'y avoir une bataille sur plusieurs fronts en même temps, en s'aliénant non seulement les autorités mais aussi une majorité de la population religieusement ou moralement conservatrice. Défendre les droits des prisonniers est la voie la plus rapide vers l'impopularité dans presque toutes les cultures. Les INDH peuvent être accusées de sympathie pour les criminels, les terroristes, l'effondrement de l'ordre social.

Dans les pays où les membres des Institutions nationales des droits de l'homme sont en outre des activistes ou d'anciens dissidents influents, il est particulièrement facile de les accuser d'être les chantres du communisme, du radicalisme, de la laïcité: quelle que soit l'accusation qui les discréditera avec le plus de succès.

C'est la raison pour laquelle le Chili a choisi d'employer, au sein de son INDH, non pas les anciens dignitaires de la période dictatoriale, mais plutôt la nouvelle génération de jeunes professionnels émergents. Cela a été critiqué par les organisations des droits de l'homme, qui considéraient l'INDH comme «leur territoire ou propriété naturelle».

Mais je pense que c'était une sage option, car cela a donné à la nouvelle génération un intérêt visible dans cette entreprise, mais aussi parce que les droits de l'homme sont devenus un langage parlé couramment par les victimes. Les auteurs des

violations des droits humains ont tout lieu de le craindre, alors que les puissants ou les complices peuvent se permettre de rester indifférents.

Si nous voulons rejeter, et je pense que nous devrions le faire, l'imposition et l'importation néocoloniale du «langage des droits de l'homme» dans sa forme la plus universellement généralisée, individualiste et libérale, nous devons alors accomplir notre propre syncrétisme.

Je suis d'origine irlandaise, mais seulement il y a 4 ou 5 générations et je ne parle pas irlandais. C'est à la fois une ironie et une métaphore. Nous avons presque tous été obligés de communiquer dans l'une ou l'autre des langues coloniales imposées, à savoir l'anglais, l'espagnol et le français, afin de partager nos aspirations à devenir plus pleinement nous-mêmes.

Je pense que nous devons créer nos propres langues authentiques, qui fonctionnent pour qui nous sommes, où nous sommes et où nous voulons aller.

Ces langues, et non celles du passé colonial, peuvent devenir notre lingua franca, une nouvelle grammaire pour nos relations entre Etats, mais aussi pour nos relations interpersonnelles et intergénérationnelles au sein de nos sociétés et dans nos régions. Les Institutions régionales ou internationales des droits de l'homme ont un rôle potentiellement vital, créatif et courageux à jouer dans la création de ces lingua franca, mais également en tant que traducteurs, interprètes et communicateurs.

Pour cette même raison, nous ne devrions pas nous attendre à ce que leur rôle soit passif ou sans controverse.